



ASSEMBLEE GENERALE

du SAMEDI 7 DECEMBRE 2024

CONVOCAION à 10H30 à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à la Salle des Mariages du 2^{ème} étage de la Mairie et INVITATION à 12H00 au DEJEUNER SPECTACLE à la Salle des fêtes François Mauriac.



L'Assemblée Générale annuelle de notre Association se tiendra à la Mairie de SAINT-MACAIRE (salle du 2^{ème} étage - accès par ascenseur) le **Samedi 7 Décembre 2024 à 10H30 précises**. Conformément à l'Article 13 des Statuts de l'Association, le quorum requiert un tiers des Membres présents ou représentés, soit 45 votants pour cette Assemblée (Membres à jour de leur Cotisation 2024).

ORDRE du JOUR

- Rapports Moral, d'Activité et Financier 2024.
- Compte-rendu des Manifestations 2024.
- Projet d'Animations et de Voyages pour 2025.
- Renouvellement du « Tiers sortant ».
- Avenir du Club et Questions diverses.

Après l'Assemblée Générale, vous pourrez participer à 12H15, à la Salle François Mauriac de Saint-Macaire au Déjeuner dansant pour une participation de ?? € pour les Membres du Club (**y compris les nouveaux Adhérents**) et ?? € pour les non Membres.

MENU

Punch, Kir, Amuses bouche

Délice de foie gras chaud aux pommes

Nage de St Jacques à la fondue de poireaux

Pavé de bœuf et ses échalotes fondues avec son accompagnement

Assiette du Fromager et sa Verdure

Tourtière pommes pruneaux et sa boule de glace rhum raisin

Vin Rouge et Rosé

Café et Champagne



Après le Déjeuner et la remise des Cadeaux Anniversaires (fleurs pour les Dames et bouteilles de vin pour les Messieurs) vous pourrez danser avec l'Orchestre de Jean-Louis VINCENT.

Vous trouverez, ci-joint, les documents suivant :

- le Programme des Activités prévues pour 2025.
- une feuille comportant 4 bulletins réponse à découper :
 - 1 **Bulletin de Participation à l'Assemblée Générale et au Déjeuner-Spectacle.**
 - 1 **Bulletin d'Adhésion au Club** pour l'année 2025.
 - 1 **Pouvoir pour l'Assemblée Générale** pour ceux qui ne pourraient pas y assister.
 - Pour les Adhérents de 2024 uniquement, 1 **Bulletin de Candidature au Renouvellement du Tiers sortant** pour les Candidats éventuels désirant participer au Conseil d'Administration.

Les bulletins de **Participation à l'A.G. et d'Adhésion 2025** doivent être accompagnés, chacun, de leur chèque de règlement (**pas de chèque global pour les 2 bulletins**)

***Le port du Foulard n'est pas obligatoire
mais fortement recommandé***